

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_002 : FINANCES / CONVENTION-CADRE TRIPARTITE ENTRE LA VILLE D'AURILLAC, LA CABA ET L'ASSOCIATION TRAIL ODYSSEE MONTAGNES 15 (TOM 15) POUR L'ORGANISATION DE L'ULTRA TRAIL PUY MARY AURILLAC (UTPMA) - ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

Forte du succès remporté par les précédentes éditions et malgré deux années blanches en raison de la pandémie de COVID 19, l'Association TOM 15 a organisé, en juin 2022, la 9^{ème} édition de l'Ultra Trail Puy Mary Aurillac (UTPMA) et a pu fêter en 2023, le 10^{ème} anniversaire de cette manifestation, événementiel de sport extrême de dimension internationale qui se déroule, dans sa grande majorité, sur le territoire de l'Agglomération d'Aurillac.

L'édition 2025 de cette manifestation comprendra quatre courses :

- l'Ultra Trail, d'une distance de 112 kilomètres, au départ d'Aurillac ;
- le Grand Trail du Lioran, d'une distance de 50 kilomètres, au départ de la Station du Lioran ;
- le Trail de la Jordanne, d'une distance de 28 kilomètres, au départ de Velzic ;
- l'Insomn'illac, nouvelle course nocturne, d'une distance de 10 kilomètres, au cœur d'Aurillac.

Par ailleurs, seront également organisées une randonnée, la Compostella, au départ de Polminhac, ainsi qu'une animation à destination des enfants, le parcours des Super Héros.

Les coureurs et randonneurs sillonnent les villages, les monts et vallées autour d'Aurillac, et la Vallée de la Jordanne, en empruntant presque exclusivement des chemins de randonnée balisés. L'Ultra Trail passe également par Le Lioran.

Ces circuits faisant la part belle aux paysages et aux équipements communautaires (Gorges de la Jordanne, par exemple), l'Agglomération et la Ville d'Aurillac ont souhaité, dès la création de l'UTPMA, s'associer à cet événement sportif et touristique.

Comme pour les éditions précédentes, les services communautaires participent à la logistique de la manifestation (stands, aménagement des passages non balisés, prêt de barnums, mise à disposition du SIG, ...) et une subvention de fonctionnement est attribuée en sus à l'Association TOM 15 pour la réalisation de son projet. Le montant de cette dernière, inchangé pour 2025, est fixé à 10 000 €.

Une convention tripartite et une annexe déterminent les engagements respectifs de l'Association TOM 15, de la Ville d'Aurillac et de l'Agglomération.

Pour assurer davantage de visibilité à l'Association organisatrice de l'évènement et ancrer celui-ci comme temps fort de l'agenda estival sur le territoire, il est proposé d'acter ce partenariat sur les 3 éditions allant de 2025 à 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, pour l'organisation et la tenue des éditions 2025, 2026 et 2027 de l'UTPMA, le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'Association TOM 15 et la réalisation, chaque année, de prestations techniques équivalant à une valeur maximale de 10 000 € ;

- d'approuver les termes de la convention-cadre tripartite entre la Ville d'Aurillac, l'Agglomération d'Aurillac et l'Association TOM15, détaillant le partenariat décrit supra, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge des Équipements et Animations Sportifs à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.